

**OBJET ACQUISITION ET FINANCEMENT DE DEUX MEDIABUS
 POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Le réseau de lecture publique comporte actuellement une médiathèque centrale et sept structures de quartier (bibliothèques de la CINOR comprises).

Le secteur de la Montagne dispose d'une fourgonnette itinérante rattachée à la bibliothèque qui dessert les zones éloignées de ce secteur en adaptant la configuration du service aux besoins des usagers (points d'arrêt géographiques identifiés pour le prêt de documents, travail au sein des écoles, organisation d'animations autour du livre...).

Toutefois, ce service mobile est en l'état sous dimensionné et la problématique posée se répète pour les autres secteurs des hauts de la commune non encore desservis.

Dans ce contexte, le médiabus apparaît comme la réponse adaptée à l'objectif de la municipalité d'une couverture plus large du territoire pour une égalité d'accès du plus grand nombre à la lecture publique et à la culture. Les deux médiabus se partageront les zones des hauts selon une répartition géographique fonction de l'étendue du territoire.

Il s'agit d'un véhicule spécialement aménagé en petite bibliothèque qui permet de transporter dans les quartiers des livres, des documents multimédias mais aussi des animations ludiques et autres prestations culturelles (confer visuel en annexe).

Ce type d'équipement et les mobiliers, matériels et collections (première dotation d'équipement en investissement) peuvent faire l'objet d'un cofinancement de l'Etat (DACOI) à hauteur de 40 %.

L'estimation des dépenses d'investissement est de 276 497,69 euros HT pour deux véhicules équipés et de 55 299,54 euros HT pour les collections multi supports embarquées (livres, revues, CD, DVD, jeux).

Il est demandé au conseil municipal de décider de l'acquisition de ces deux médiabus sur le budget 2014 chapitres 21 et de solliciter de l'Etat, qui a préalablement marqué son accord de principe, le cofinancement correspondant.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2014



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 27 septembre 2014

Délibération n°14/6-04

**OBJET ACQUISITION ET FINANCEMENT DE DEUX MEDIABUS
POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le Rapport N° 14/6-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Décide de l'acquisition de deux médiabus pour le Réseau de Lecture Publique à hauteur de 276 497,69 euros HT pour deux véhicules équipés et de 55 299,54 euros HT pour les collections multi supports embarquées (livres, revues, CD, DVD, jeux). La dépense est prévue au budget communal chapitres 21.

ARTICLE 2

Sollicite un cofinancement de l'Etat (DACOI) à hauteur de 40%.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140927-14604-1B-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2014


Gilbert ANNETTE

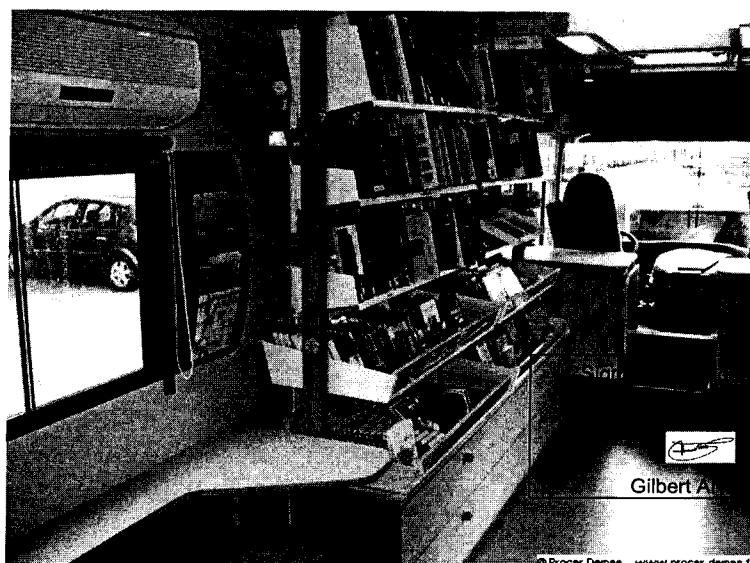
Visuels de médiabus (extérieur et intérieur)

Un véhicule équipé et facilement identifiable



Un espace
aménagé pour
recevoir le public,
choisir les
documents et
effectuer le prêt et
le retour

Des collections
multi-supports
(livres, revues,
CD, DVD, Blu-
Ray, jeux de
société



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140927-14604-2-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2014

ment par :

Gilbert A. TTE